



MDPH 86

39 rue de Beaulieu
86000 Poitiers
Vienne Infos Sociales :
09 49 45 97 77
mdph86.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi : de 8h30 à 16h45
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45
Mercredi : de 8h30 à 16h45
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45
Vendredi : de 8h30 à 13h30

Définition et enjeux publics

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité promeut le principe d'inclusion, c'est-à-dire l'accessibilité généralisée aux dispositifs de droit commun aux personnes en situation de handicap à l'identique de tout citoyen.

Il appartient à chaque collectivité, service, organisme de s'assurer de son accessibilité.



La MDPH a pour mission d'évaluer les besoins de compensation individuels des conséquences du handicap et instruire l'accès aux droits et prestations en application de réglementations et référentiels nationaux.

Les bénéficiaires

Au sens de la loi du 10 février 2005, une personne en situation de handicap doit connaître une altération de fonction substantielle, durable (plus d'un an) ou définitive. Un problème de santé ne veut pas dire systématiquement handicap. L'altération de fonction doit entraîner des répercussions notables :

- limitation(s) d'activité(s) (parler, entendre, voir, se déplacer, actes essentiels de la vie, etc...)
- restrictions de participation à la vie sociale (à l'école, dans la vie professionnelle, dans la vie quotidienne...)

L'accompagnement proposé

- Informe, conseille, aide aux démarches et accompagnement,
- Instruit et évalue les demandes individuelles au regard :
 - du projet de vie
 - des référentiels nationaux et réglementaires
- Organise le fonctionnement de la CDAPH, seule instance habilitée à décider des droits et prestations,
- Instruit les recours,
- Accompagne les personnes pour lesquelles la situation est particulièrement complexe ou critique.

Les niveaux d'intervention possibles

- Par téléphone : plateforme Vienne Infos Sociales (VIS)
- Sur place :
 - Accueil physique à la MDPH
 - Rendez-vous possible avec des travailleurs sociaux

Constituer un dossier à envoyer à la MDPH 86 (adresse ci-dessous)

- Formulaire de demande (CERFA 15692*01)
- Certificat médical de moins de 6 mois
- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile récent (moins d'un an)